

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 431** Subventions (20.500 euros) à sept associations historiques.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à sept associations historiques ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 17 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à sept associations historiques ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.500 euros est attribuée à la Société historique du VIe arrondissement, 78 rue Bonaparte (6e). 19986 / 2018-03202.

Article 2 : Une subvention de dont 2.000 euros est attribuée à la Société Historique et Archéologique des 8e et 17e arrondissements, 3 rue de Lisbonne (8e). 19732/ 2018-03108.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 5.500 euros est attribuée à l'association Le Vieux Montmartre –Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements 12/14, rue Cortot (18e). 49541/ 2018-02793.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Histoire et Vies du 10e - société historique du 10e arrondissement de Paris, Mairie du 10e, 72 rue du faubourg Saint Martin (10e). 18710 / 2018-03852.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIIIe arrondissement, 1 place d'Italie (13e). 33361 / 2018-03006.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée à la Société Historique et Archéologique du 15e Arrondissement de Paris, Mairie du XVe arrondissement, 31 rue Pécelet (15e). 21195 / 2018-00501.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris, 1-3 rue Frédérick-Lemaître (20e). 54008/ 2018-03062.

Article 8 : La dépense correspondante, soit 20.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3122.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**